

Lucens "Clos-des-Sens"

Appartements PPE: Remarques générales

Exécution des travaux

Conforme aux normes SIA et aux prescriptions cantonales (eau, gaz, téléphone, service de l'assainissement, département des travaux publics, protection civile, SUVA, etc...) en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2009.

Les montants indiqués dans ce descriptif sont des prix TTC (TVA 7,6% comprise).

Toutes modifications à ce descriptif feront l'objet d'un avenant et seront exécutées uniquement après approbation du client.

Travaux de construction du bâtiment

- Construction traditionnelle en maçonnerie et béton armé, isolation périphérique, toiture plate isolée, ferblanterie en zinc.
- Galandages en carreaux de plâtre, chape flottante traditionnelle.
- Menuiserie extérieure (fenêtre) en PVC et verres isolants.

Installation de chauffage et d'eau chaude

- Production de chaleur et d'eau chaude chaudière à gaz, couplée aux panneaux solaires.
- Chauffage par le sol à basse température.
- Compteur individuel par appartement.

Installation électrique

- Tableau général pour la lumière et appareils ménagers.
- Compteur individuel par appartement.
- Alimentation standard des prises de courant 220V.
- Téléphone raccordé par l'opérateur.
- Installation et réception d'un vidéophone par appartement.

Ascenseur

- Distribution de tous les niveaux et accès aux appartements.
- Ascenseur aux normes pour handicapés.

Aménagements extérieurs - parking

- Place de détente pour les enfants.
- Emplacement containers.
- places de parc visiteurs.
- Parking extérieur, 2 places couvertes par logement.

Revêtement et enduit

- Revêtement de sol intérieur des appartements, salles d'eau: carrelage et faïence.
- Somme allouée pour la fourniture: Fr. 30.- TTC/le m2. faïence Fr 23.50 TTC/le m2.
- Entremeuble : 60.- TTC/le m2.
- Revêtement de sol extérieur terrasse et balcon: au choix.
- Somme allouée pour la fourniture: Fr. 30.- TTC/le m2.
- Revêtement de sol intérieur des appartements: parquet.
- Somme allouée pour la fourniture: Fr. 50.- TTC/le m2.
*Pose à la charge de l'Entreprise Générale.

Enduit intérieur

- application sur les parois intérieures et les plafonds de deux couches de peinture blanche satinée.

Agencement de cuisine

- Fourniture et pose d'un meuble de cuisine selon plan du fournisseur y compris raccordement de tous les appareils électroménagers.
- Ventilation de la hotte, passage en dalle et évacuation en façade.
- Somme allouée pour la fourniture et la pose: Fr. 16'000.- TTC.

Installation sanitaire

- Compteur individuel par appartement.
- Raccord de tous les appareils sanitaires.
- alimentation de tous les appareils en eau chaude et en eau froide.
- Somme allouée pour la fourniture des appareils: Fr. 5'000.- TTC/par appartement.

Taxes, introductions et honoraires

- Taxes et introductions, eau, électricité, téléphone, t l r seau sont comprises.
- Taxes permis de construire et permis d'habiter comprises.
- Honoraires: architecte, ing nieurs civils et CVE, ing nieur acoustique, g om tre.

Non compris

- Frais de notaire et frais financiers.

Informations

Ce document est   titre indicatif, il n'est pas contractuel.

Entreprise g n rale et Ma tre de l'ouvrage :

DRR Immobilier SA

Avenue des Vignettes 20

1522 Lucens

Lucens, le 8. avril 2009